

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY
TENUE À LA SALLE CAJETAN-GAUTIER DE LA VILLE DE MONTMAGNY LE MARDI
24 AOÛT 2010 À 20h30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- ROBERT BEAUMONT, représentant de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Mme Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

EST ABSENT : M. Frédéric Poulin, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2010-08-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 24 août 2010 soit adopté.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 13 juillet 2010
4. RENCONTRES
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.1.1 État de situation
 - 5.1.2 Dépenses versus budget
 - 5.1.3 Programme Hydro-Québec – Étude d'économie d'énergie
 - 5.1.4 Dépôt des soumissions
 - 5.1.4.1 Lot 3.1 – Nettoyage des murs et plafonds
 - 5.1.4.2 Lot 3.4 – Construction d'un hall d'entrée, aménagement de l'enveloppe extérieure et travaux de plomberie de base

- 5.1.5 Locataires potentiels
- 5.1.6 Enclos grillagé
- 5.1.7 Œuvre d'art – Demande de l'artiste
- 5.2 Demande d'un représentant(e) – Table de concertation avenir d'enfants des communautés engagées
- 5.3 Récupérateurs d'eau
- 5.4 CLD de la MRC de Montmagny – Gala Prestige Desjardins
- 5.5 Ressources humaines
- 5.6 Demande de la Coop de services à domicile
- 5.7 Assurance responsabilité – Corporation de mise en valeur de la Grosse-Île
- 5.8 Photocopieur
- 5.9 Mérite MMQ 2010
- 5.10 Points d'eau – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 5.11 Vidéotron – Desserte cellulaire
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Poste d'inspecteur en urbanisme
 - 6.2 Modification à la réglementation d'urbanisme
 - 6.3 Prix du patrimoine 2011
 - 6.4 Bar rayé
 - 6.5 Les paysages de Chaudière-Appalaches
 - 6.6 Demande de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire – Empiètement sur le tronçon Monk
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de juillet et août 2010
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 18 août 2010
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 13 JUILLET 2010

2010-08-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 13 juillet 2010 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

Aucune rencontre.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.1.1 ÉTAT DE SITUATION

Un tableau synthèse de l'état d'avancement des travaux planifiés selon la séquence convenue est déposé au Conseil de la MRC de Montmagny.

5.1.2 DÉPENSES VERSUS BUDGET

Un état des dépenses est déposé pour information. Le lot 3.5 concernant l'aménagement intérieur, et dont un appel d'offres est prévu à la mi-septembre, déterminera s'il y a un manque à gagner.

5.1.3 PROGRAMME HYDRO-QUÉBEC – ÉTUDE D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

À titre informatif, deux demandes ont été déposées pour l'aménagement du bloc D et pour l'agrandissement dans le cadre du programme d'Hydro-Québec suite à l'étude d'économie d'énergie préparée par GENIVAR.

Par contre, le montant des subventions sera connu seulement à la fin du projet.

5.1.4 DÉPÔT DES SOUMISSIONS

5.1.4.1 Lot 3.1 – Nettoyage des murs et plafonds

- CONSIDÉRANT qu'un document de coordination pour la séquence des travaux a été préparé en collaboration avec les professionnels retenus pour la réalisation du projet Édifice Amable-Bélanger;
- CONSIDÉRANT qu'il y a une séquence des travaux à respecter afin de s'assurer de ne pas occasionner de coûts additionnels;
- CONSIDÉRANT que les travaux de nettoyage sont la séquence suivant les travaux de démolition et précédant les travaux de réfection des dalles de béton;
- CONSIDÉRANT qu'une invitation à soumissionner pour les travaux de nettoyage des murs et des plafonds a été demandée auprès de trois entreprises tel qu'autorisé par résolution;
- CONSIDÉRANT que le résultat des demandes de prix fut le suivant :

<u>ENTREPRISE</u>	<u>PRIX SOUMIS</u> <u>Taxes incluses</u>
Net. A. Gagnon	54 369,26 \$
Lavage Double G inc.	86 217,31 \$

2010-08-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte la soumission de Net. A. Gagnon, plus bas soumissionnaire, pour une somme de 54 369,26 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de nettoyage des murs et des plafonds.

ADOPTÉ

5.1.4.2 Lot 3.4 – Construction d'un hall d'entrée, aménagement de l'enveloppe extérieure et travaux de plomberie de base

L'ouverture des soumissions du lot 3.4, suite à l'appel d'offres public, a eu lieu le 23 août dernier.

Une seule soumission a été déposée :

ENTREPRISE	Montant
Lévis Construction	801 771,87 \$, plus les taxes

Ce sujet est reporté à la session du 14 septembre prochain.

5.1.5 LOCATAIRES POTENTIELS

Un compte-rendu verbal est fait aux membres du conseil.

5.1.6 ENCLOS GRILLAGÉ

- CONSIDÉRANT que la SIQ requiert l'installation d'un enclos grillagé conformément à ses spécifications;
- CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à deux invitations à soumissionner pour la fourniture et l'installation de cet équipement en mars 2010;
- CONSIDÉRANT que la MRC a négocié avec le fournisseur pour réactualiser la soumission pour une livraison au printemps 2011 et l'ajout d'abris temporaires pour les barrières;
- CONSIDÉRANT la proposition soumise par la MRC à la SIQ;

2010-08-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny confirme le mandat pour l'achat d'un enclos grillagé avec barrières, l'ajout de sous-barrières et de deux abris hivernaux pour les barrières au coût total de 12 223 \$, plus les taxes, le tout conditionnellement à la confirmation par la SIQ de l'acceptation des coûts pour le loyer;

QU'un dépôt au montant de 3 500 \$ soit effectué afin de confirmer le mandat de l'entreprise Clôture Orléans dès que la condition sera réalisée.

ADOPTÉ

5.1.7 ŒUVRE D'ART – DEMANDE DE L'ARTISTE

M. Pierre Thibaudeau, membre du Comité pour l'intégration d'une œuvre d'art au projet de l'Édifice Amable-Bélanger, a reçu une demande de l'artiste pour une inscription additionnelle sur la plaque d'identification de l'œuvre.

La demande est soumise au Conseil de la MRC pour discussions et échanges à ce sujet.

2010-08-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny avise le ministère de la Culture que l'inscription additionnelle proposée n'est pas acceptée.

ADOPTÉ

5.2 DEMANDE D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) – TABLE DE CONCERTATION AVENIR D'ENFANTS DES COMMUNAUTÉS ENGAGÉES

- CONSIDÉRANT que la Table de concertation avenir d'enfants des communautés engagées a adressé une demande pour avoir un(e) représentant(e) de la MRC de Montmagny.

2010-08-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Marie-Ève Proulx soit nommée pour représenter la MRC de Montmagny à la Table de concertation avenir d'enfants des communautés engagées.

ADOPTÉ

5.3 RÉCUPÉRATEURS D'EAU

Compte tenu que les 250 barils d'eau subventionnés et répartis dans les quatorze municipalités de la MRC ont tous été vendus dans la semaine du 9 août 2010 au coût de 15 \$ l'unité et que les municipalités ont dû faire face à une forte demande.

Compte tenu de l'engouement des citoyens pour ce type de produit offert à bas prix, il serait envisageable de prévoir une phase 2 d'ici le printemps prochain. Des démarches seront entamées pour vérifier si une autre subvention pourrait être possible ou sinon, de demander des soumissions pour un achat de groupe. À SUIVRE.

5.4 CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY – GALA PRESTIGE DESJARDINS

2010-08-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC contribue pour une commandite de 1 200 \$ au CLD de la MRC de Montmagny pour la tenue du GALA Prestige Desjardins qui aura lieu le 13 novembre 2010 de 17h à 23h à l'École secondaire Louis-Jacques-Casault.

ADOPTÉ

5.5 RESSOURCES HUMAINES

- CONSIDÉRANT l'obligation pour la MRC de Montmagny de réaliser un exercice d'équité salariale d'ici le 31 décembre 2010;
- CONSIDÉRANT l'offre d'accompagnement de la firme Profil PME;

2010-08-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte l'offre, pour une somme de 2 000 \$, plus les taxes, de la firme Profil PME pour l'aide à la réalisation de l'exercice d'équité salariale conformément à la loi.

ADOPTÉ

5.6 DEMANDE DE LA COOP DE SERVICES À DOMICILE

À suivre, projet non reçu lors de la réunion du Conseil de la MRC.

5.7 ASSURANCE RESPONSABILITÉ – CORPORATION DE MISE EN VALEUR DE LA GROSSE-ÎLE

- CONSIDÉRANT qu'il y a environ quatre ans, la Corporation de mise en valeur de la Grosse-Île a fait la demande pour être « assurée additionnelle » sur la police d'assurance de la MRC, compte tenu de leurs moyens financiers et que la MRC avait accepté cette demande;
- CONSIDÉRANT que le mandat et les responsabilités de la corporation sont appelés à changer relativement à leur projet avec Parcs Canada, puisque le protocole exige une assurance responsabilité (comme locataire et exploitant des lieux confiés en gestion) de 5M \$.
- CONSIDÉRANT que la MRC a autorisé l'augmentation de 1M \$ additionnel de la responsabilité civile UMBRELLA et que la corporation s'est engagée à payer cette surprime de 1 290 \$, plus taxes, pour cet ajout additionnel;

2010-08-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny avise la Corporation de mise en valeur de la Grosse-Île de prendre les mesures nécessaires afin de pouvoir contracter une assurance-responsabilité civile distincte à compter du 1^{er} janvier 2011 compte tenu que la MRC de Montmagny ne permettra plus l'ajout comme assuré additionnel sur sa police d'assurance avec la MMQ.

ADOPTÉ

5.8 PHOTOCOPIEUR

Sujet reporté.

5.9 MÉRITE MMQ 2010

- CONSIDÉRANT que la MMQ permet aux organismes municipaux de déposer une candidature pour de la prévention effectuée sur leur territoire;
- CONSIDÉRANT le projet d'informatisation des services de sécurité incendie réalisé par la MRC vise à permettre une gestion plus facile de la prévention incendie en collaboration avec les municipalités locales;

2010-08-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE soumettre la candidature de la MRC de Montmagny pour le projet réalisé « Informatisation des SSI sur le territoire de la MRC de Montmagny » dans le cadre du Mérite MMQ 2010 de la Mutuelle des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

5.10 POINTS D'EAU – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit l'optimisation des points d'eau. Le MDDEP nous a avisés que, pour réaliser des points d'eau, un certificat d'autorisation était nécessaire. Cependant, on peut regrouper les points d'eau de l'ensemble des municipalités du territoire dans une même demande, laquelle a été allégée compte tenu qu'il s'agit de sécurité publique. De plus, cette demande permet de s'assurer dans certains cas que le plan d'eau offre une bonne réserve d'eau et que l'investissement en vaut la peine. Par conséquent, nous vous proposons de revoir la planification des points d'eau avec les municipalités afin de les regrouper tous dans une même demande au MDDEP.

5.11 VIDÉOTRON – DESSERTE CELLULAIRE

Des discussions ont eu lieu avec la vice-présidente exécutive, stratégie et commercialisation de Vidéotron qui a mentionné que l'installation de tours à divers endroits doit permettre une certaine rentabilité. Des échanges de données entre la MRC et Vidéotron afin de justifier et bonifier le projet aura lieu au cours des prochaines semaines. Éventuellement, une rencontre aura lieu avec le Conseil de la MRC en septembre ou en octobre.

Par contre, la même problématique est toujours d'actualité, soit la faible densité et les abonnés potentiels qui doivent assurer la rentabilité du projet pour l'entreprise privée.

TÉLÉPHONIE CELLULAIRE - DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

- CONSIDÉRANT que la téléphonie cellulaire est un service d'utilité publique indispensable pour la sécurité des automobilistes et des travailleurs du territoire;
- CONSIDÉRANT que les milieux à faible densité sont laissés à eux-mêmes relativement à cette problématique;

2010-08-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande au gouvernement fédéral de travailler à mettre de l'avant des outils financiers qui permettraient aux milieux ruraux à faible densité de travailler à solutionner cette problématique de non-desserte en téléphonie cellulaire.

QUE la demande soit acheminée à M. Bernard Généreux, député fédéral de notre circonscription, pour appui et suivi auprès du gouvernement fédéral.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME

- CONSIDÉRANT que M. Raphaël Saint-Gelais qui avait été engagé à titre d'inspecteur en bâtiment à la séance de juin a démissionné de son poste;
- CONSIDÉRANT que M. Vincent Rioux a accepté le poste offert d'inspecteur en bâtiment;

2010-08-12

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny engage M. Vincent Rioux à titre d'inspecteur en bâtiment pour une période probatoire d'environ trois mois se terminant le 24 novembre 2010 afin de compléter le service d'inspection dans les municipalités de la MRC faisant l'objet de l'entente intermunicipale en inspection de bâtiment.

QUE M. Rioux soit attitré comme inspecteur en bâtiment.

QUE les conditions d'emploi soient établies d'après la Politique relative aux conditions de travail des employés et confirmées dans une lettre à lui être transmise.

DE procéder à une réévaluation de cet employé avant la séance du 24 novembre 2010 afin de déterminer si par résolution à cette séance, il acquiert le statut d'employé permanent.

ADOPTÉ

6.2 MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Aucun projet déposé en date de l'envoi de la documentation. Une rencontre du CCA sera tenue avant la réunion de septembre pour la réglementation de Berthier-sur-Mer.

6.3 PRIX DU PATRIMOINE 2011

2010-08-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
APPUYÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe avec toutes les autres MRC de la région Chaudière-Appalaches à la réalisation du projet de remise des Prix du patrimoine 2011 et 2012 équivalant à une somme de 250 \$ par année;

QUE la MRC de Montmagny autorise le préfet, M. Jean-Guy Desrosiers, à signer le protocole d'entente à cet effet.

ADOPTÉ

6.4 BAR RAYÉ

La MRC de Montmagny est à l'origine, avec le ministère de la Faune, de la réintroduction du bar rayé dans le Fleuve Saint-Laurent. En mai dernier, un suivi de la fraie du bar rayé a été fait par une biologiste du Conseil de Bassin versant de la Côte-du-Sud et on a pu constater le succès de la réintroduction du bar rayé qui vient même frayer dans le bassin de Montmagny.

Du 15 au 30 mai 2010, des captures (avec obligation de remise à l'eau) de bars rayés allant jusqu'à plus de 20 par jour ont été dénombrées. Les poissons avaient de 6 à 27 pouces avec une moyenne de 16 pouces. Des œufs ont été inventoriés, des mâles coulants et des petits bars rayés ont également été observés, ce qui permet de croire que la réintroduction est sur la bonne voie.

6.5 LES PAYSAGES DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

L'organisme « Ruralys » demande un appui à la MRC afin de présenter un projet à la CRÉ visant à identifier et à mettre en valeur les paysages de la région Chaudière-Appalaches.

Le projet sera présenté dans le cadre du Fonds de développement régional et implique une contribution financière en ressources humaines et en services d'une valeur de 3 920 \$. Le projet sera réalisé en deux phases et le territoire de la MRC de Montmagny fera partie de la première phase.

2010-08-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie le projet « Les paysages de la Chaudière-Appalaches vers la connaissance et la mise en valeur » (phases 1 et 2) présenté à la CRÉ Chaudière-Appalaches dans le cadre du Fonds de développement régional.

QUE la MRC de Montmagny accepte de contribuer au projet par une implication en services et ressources humaines d'une valeur de 3 920 \$.

QUE la MRC de Montmagny demande à Ruralys que les MRC soient étroitement liées à tout le processus de réalisation du projet et que l'analyse de l'ensemble des paysages de la MRC de Montmagny (archipel, côte, plaine et Appalaches) fasse partie de l'analyse et des recommandations de l'étude.

ADOPTÉ

6.6 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE – EMPIÈTEMENT SUR LE TRONÇON MONK

Afin de réaliser le projet de collecte et d'assainissement des eaux usées de Notre-Dame-du-Rosaire, la municipalité demande l'autorisation d'installer des infrastructures sur une partie de l'emprise du Tronçon Monk.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire a déposé une demande et des plans de localisation visant à utiliser une partie de l'emprise du Tronçon Monk pour des infrastructures sanitaires;

2010-08-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte que la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire installe des infrastructures sanitaires sur une partie de l'emprise du Tronçon Monk sans couper le lien du réseau récréatif aménagé et en hypothéquer le développement.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

S/O.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE JUILLET ET AOÛT 2010

2010-08-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

No.	Montant	Fournisseur
C1000295	1 500,06	Ville de Montmagny
I1000569	656,39	Revenu Canada
I1000570	9 804,40	Revenu Canada
I1000571	14 369,96	Ministre du Revenu du Québec
I1000572	890,30	Comm. adm. de régime de retraite et
I1000573	827,37	Télu Québec
I1000574	2 058,18	Hydro Québec
C1000575	305,06	Bossé, Rosario
C1000576	138,58	Bolduc, Réal
C1000577	270,00	Fonds de l'information foncière
C1000578	1 286,37	Bureautique Côte-Sud enr.
C1000579	1 292,26	Desjardins Sécurité financière
C1000580	9 910,43	Fédération québécoise des municipalités
C1000581	195,85	Montmagny Air Service inc.
C1000582	2 522,08	Le Soleil
C1000583	3 488,97	Raymond Chabot Grant Thornton
C1000584	155,17	Société canadienne des postes
C1000585	1 200,00	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
C1000586	281,06	Imprimante Rive-Sud
C1000587	50,00	Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny
C1000588	33 698,90	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1000589	6 913,68	Richard Pelletier, plan d'architecture
C1000590	16,42	Centre de service François Côté
C1000591	112,88	Constructo SÉ@O
C1000592	564,19	Michel Proulx Meubles
C1000593	3 954,46	U.S.D. inc.
C1000594	106 969,61	Campor
C1000595	248,33	Boulangier Donal Denault, notaires
C1000596	3 950,63	Informatique EBR inc.
C1000597	12 188,97	Les Concassés du Cap inc.
C1000598	699,86	Laurentide Re/sources inc.
C1000599	8 054,00	Programme RénoVillage
I1000600	101,76	Telus Québec
I1000601	7 633,24	Ministre du Revenu du Québec
I1000602	574,50	Visa
I1000603	364,30	Telus Mobilité
I1000604	387,01	Telus Mobilité
I1000605	5 979,39	Revenu Canada
I1000606	540,52	Revenu Canada
I1000607	7 597,61	Ministre du Revenu du Québec
I1000608	827,37	Telus Québec
I1000609	2 109,11	Hydro Québec
C1000610	264,00	Fonds de l'information foncière
C1000611	303,32	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1000612	2 743,14	Bureautique Côte-Sud enr.
C1000613	313,14	Ministre du Revenu du Québec
C1000614	1 034,00	Desjardins Sécurité financière
C1000615	2 477,68	SSQ – Investissement et retraite
C1000616	312,40	Fédération québécoise des municipalités
C1000617	568,55	Journal l'Oie blanche

C1000618	234,78	Bernier Imprimeurs inc.
C1000619	98,20	Montmagny Air Service inc.
C1000620	163,01	Société canadienne des postes
C1000621	5 267,82	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1000622	1 448,00	Ville de Montmagny
C1000623	86,99	Labrador Laurentienne inc.
C1000624	1 637,81	Impression Rive-Sud
C1000625	1 156,97	Inspec-Sol
C1000626	26,25	L'Épi d'or – Boulangerie Pâtisserie
C1000627	10 791,83	Servitech inc.
C1000628	13,30	Aubé, Luca
C1000629	7 797,87	2731-6116 Québec inc.
C1000630	62,08	Centre de service François Côté
C1000631	1 308,16	École nationale des pompiers du Québec
C1000632	376,55	Protectron
C1000633	1 588,15	IDC informatique
C1000634	903,00	Tremblay Bois Migneault Lemay
C1000635	1 411,13	CFER de Bellechasse
C1000636	60,00	Richard, Jean-François
C1000637	70,00	Richard, Éric
C1000638	360,00	Luc Dupuis, service d'entretien paysager
C1000639	3 454,61	SSQ – Groupe financier / Ass. coll.
C1000640	117 029,03	Campor
C1000641	58,70	Québec linge service d'uniformes
C1000642	170,00	Pyro Sécur
C1000643	6 554,66	Cytech Corbin
C1000644	12 078,25	Les Concassés du Cap inc.
C1000645	486,52	Laurentide Re/Sources inc.
C1000646	1 135,00	Comité des loisirs de Notre-Dame-du-Rosaire
C1000647	30 000,00	La Centaurée Laboratoire cirque
C1000648	225,00	Alter Eco
C1000649	27 500,00	Havre de Berthier-sur-Mer inc.
C1000650	10 000,00	Corporation de mise en valeur de la Grosse-Île
C1000651	2 500,00	École St-Thomas
C1000652	1 272,67	Écogénie inc.
M1000653	2 367,19	Ministre du Revenu du Québec
I1000654	7 139,44	Ministre du Revenu du Québec
I1000655	1 029,36	Comm. adm. de régime de retraite
TOTAL	519 067,93\$	

QUE la liste des comptes à payer de juillet et août 2010 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 519 067,93 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 18 AOÛT 2010

Un état des revenus et dépenses au 18 août 2010 est déposé au conseil pour information.

9. RAPPORT DES COMITÉS

10. VARIA OUVERT

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2010-08-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20h41.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. générale